



N° 10337*19

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2071-SD

@internet-DGFIP
décembre 2015Formulaire obligatoire (Article
374 de l'annexe II au Code
général des impôts)

Cachet du service

**DECLARATION A SOUSCRIRE PAR LES SOCIETES IMMOBILIERES DE COPROPRIETE
VISEES A L'ARTICLE 1655 TER DU CODE GENERAL DES IMPOTS**en un exemplaire, auprès du service des impôts des entreprises du lieu du principal établissement
au plus tard au deuxième jour ouvré qui suit le 1er mai soit le 3 mai 2016 en un exemplaire au
service des impôts des entreprises du lieu du principal établissement de la société

IDENTIFICATION DU REDEVABLE	
IDENTIFICATION DU DECLARANT	N° SIRET du principal établissement
ADRESSE DU DECLARANT	
	Adresse du siège social (si elle est différente)
IDENTITE ET QUALITE DU REPRESENTANT :	
ADRESSE	
Adresse de l'immeuble (ou du groupe d'immeubles) faisant l'objet de la présente déclaration :	
Forme juridique de la société :	
Adresse du siège social au 1er janvier 2016 :	
Adresse du siège social au 1er janvier 2015 (en cas de changement d'adresse) :	
Lieu de l'établissement où est tenue la comptabilité :	
Montant du capital :	Nombre d'actions ou parts :
Nom et adresse du ou des experts ou comptables dont le déclarant a utilisé les services. Préciser si ces techniciens font ou non partie du personnel salarié de la société :	
Date de délivrance du permis de construire :	Date d'achèvement de la construction :

Recettes brutes encaissées (somme des lignes TG colonne H de la déclaration 2071-SD et des annexes 2071-I-SD)

Autres revenus sociaux (ligne TG colonne I de la déclaration 2071-SD et des annexes 2071-I-SD)

Total des charges (total des lignes TG des colonnes J à X de la déclaration 2071-SD et des annexes 2071-I-SD)

La notice est désormais uniquement accessible sur le site www.impots.gouv.fr dans la rubrique "Recherche de formulaires", numéro d'imprimé "2071", formulaire "2071-NOT-SD" du menu déroulant.

A le 2016 Signature
Nom, prénoms et qualité du signataire

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relatives à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n°2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.

PART DE CHAQUE ASSOCIE DANS LES REVENUS ET LES DEPENSES DE LA SOCIETE AU TITRE DE L'ANNEE 2015

N° de l'immeuble	Nom et prénoms ou raison sociale des titulaires d'actions ou parts sociales conférant le droit à la jouissance des locaux	Adresse complète de chaque associé au 1 ^{er} janvier de la présente année (département, ville, rue, n°...)	Nombre d'actions ou parts possédées en pleine propriété ou en usufruit	Pourcentage de détention	Date des cessions ou acquisitions d'actions ou de parts intervenues en cours d'année ⁽¹⁾	Désignation des locaux attribués en jouissance		Part revenant à chaque associé dans la société		Part incombant à chaque associé dans les dépenses de la société		
						situation (escalier, étage, porte)	nature (appartement, garage, magasin, etc.)	Recettes brutes encaissées (y compris fermages) ⁽²⁾	Part revenant à chaque associé dans les autres revenus sociaux ⁽³⁾	Charges récupérables non récupérées au départ du locataire ⁽⁴⁾	Indemnités d'éviction, frais de relogement	
	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	
			TOTAUX de la page (TT) ou TOTAL GENERAL (TG)									

